

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Bernard JACQUIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 013-4808/18/BM

■ Demande de subventions d'investissement relatives aux travaux de réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées sur les communes rurales de Lamanon et Vernègues

MET 18/9234/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La gestion et l'adaptation des réseaux d'eau et d'assainissement est une priorité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais afin d'assurer la continuité des services publics, et répondre aux besoins de la population. C'est pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre son action et entreprendre un programme de travaux de réhabilitation de réseaux d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées sur les communes rurales de Lamanon et Vernègues. Les travaux seront lancés sur l'année 2019.

Le programme de travaux en eaux usées ou en eau potable présenté ci-dessous est issu des schémas directeurs, des modélisations et des diagnostics de réseau réalisés par les délégataires et élaborés en cohérence avec les programmes de travaux de réfection de voiries des communes.

L'estimation du coût global pour cette procédure s'élève à 460 000 € HT répartis de la façon suivante :

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

LAMANON :

Les travaux portent sur le réseau d'Eau Potable de la « Grand Rue » – 180 ml renouvellement et reprise branchement.

L'estimation du coût pour cette opération s'élève à : 100 000 €/HT.

Les travaux portent sur le réseau d'Eaux Usées de la « Grand Rue » – 225 ml renouvellement et reprise des branchements.

L'estimation du coût pour cette opération s'élève à : 130 000 €/HT.

VERNEGUES

Les travaux portent sur l'extension du réseau d'eau potable sur 465 ml Route de Charleval – D22.

L'estimation du coût pour cette opération s'élève à : 230 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13 «Fiche 11 – <i>Aide au développement de la Provence rurale</i> »	20 %	92 000 euros
Agence de l'Eau RMC « <i>Gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement pour les communes Rurales</i> »	30 %	138 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire Pays Salonais	50 %	230 000 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 relatif à la fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° FAG 064-3083/17/CM du 14 décembre 2017 créant les Autorisations de Programme n° 11 Assainissement 173110AS relative à l'opération 2017301101 Réseaux et infrastructures eaux usées et n° 12 Eau 173120EA Eau Potable relative à l'opération 2017301201 Réseaux et infrastructures alimentation en eau potable ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 10 décembre 2018 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que par délibération n° FAG 064-3083/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la programmation des opérations d'investissement du Territoire du Pays Salonais, ont été approuvés le programme n°11 Assainissement (173110AS) relative à l'opération 2017301101 Réseaux et infrastructures eaux usées et le programme n°12 Eau potable (173120EA) relative à l'opération 2017301201 Réseaux et infrastructures alimentation en eau potable ;
- Qu'il est décidé de procéder aux travaux de réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées sur la commune rurale de Lamanon et aux travaux d'extension du réseau d'eau potable sur la commune rurale de Vernègues ;
- Qu'il convient de solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à la réalisation de cette opération,

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement selon les principes des Chartes Qualité nationales des réseaux d'eau potable et d'assainissement (sauf pour l'application du critère technique prépondérant pour l'utilisation d'accords-cadres existants établis avec un critère prix prépondérant).

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 21 décembre 2018

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2019 et suivants des budgets Annexes Eau et Assainissement du Territoire du Pays Salonais Eau potable - Opération : 2017 3 012 01 – Nature 21531 et Assainissement - Opération : 2017 3 011 01 - Nature : 21532.

Les recettes correspondantes seront inscrites au Budget primitif 2019 et suivants des budgets Annexes Eau potable et Assainissement du Territoire du Pays Salonais, section d'investissement – Nature 1313 et 13111.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI